



Justification de retenue de caution

Par **Stéphane**, le **21/08/2009** à **16:07**

Bonjour,
Je viens de quitter une maison en location.
À ce titre, il a été procédé à un état des lieux.
L'employé de l'agence c'est montré beaucoup plus pointilleux lors de l'état des lieux de sortie qu'à celui de l'entrée... Allant jusqu'à mesurer la hauteur de l'herbe dans le terrain avec un double décimètre, alors que cela ne fut pas fait à l'entrée. heureusement, l'herbe avait été coupée une semaine auparavant...
Mis à part une tâche d'humidité sur un mur du salon, rien n'a pu être reproché quant à l'état dans lequel la maison fut restituée.
Or sur une caution de 2400 €, 600€ ont été gardés pour cette tâche...
Connaissant le locataire antérieur, j'ai pu comprendre qu'il avait été victime du même système visant à "trouver des failles" et à retenir le max sur la caution. À ce sujet, les sommes qui ont été retenues n'ont jamais servies à effectuer les travaux pour lesquels elles ont été signifiées !!!
Je souhaite pour ma part :
Savoir si je suis en droit de demander une preuve (facture des travaux par exemple) à l'agence pour les travaux soi disant effectués.
Savoir si ce problème d'humidité peut m'être imputé.
Savoir si je peux contester le montant retenu pour cette "tache".
Merci d'avance
Stéphane